

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 16 mai 2023.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- GILLARD Nadine donne pouvoir LE MOIGNE Christine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry.

SECRETAIRE DE SEANCE : RICHEUX Laëtitia

Délibération n°2023-045

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

AMENAGEMENT

SECTEUR PENTHIEVRE (LAMBALLE)- ESPACES PUBLICS - AVANT-PROJET

La Commune de Lamballe-Armor a amorcé les études pour la requalification de la rue de Penthievre et la création de 2 giratoires courant 2020. Le projet s'inscrit dans le cadre de la modification du plan de circulation du quartier et du schéma directeur cyclable (plan vélo) initié sur la commune depuis 2019 avec pour objectifs :

- Renforcer la lisibilité du réseau du quartier,
- Limiter le transit dans le quartier Saint Lazare,
- Anticiper les nouveaux flux,
- Intégrer et sécuriser les circulations vélos.

Les deux giratoires répondent à une fonction de sécurité et une nécessité de desserte des zones urbanisées ou en cours d'urbanisation. La rue de Penthievre devra répondre aux attentes du plan vélo.

L'avant-projet réalisé par le Bureau d'étude ADAO URBANISME porte sur :

1. La modification du carrefour dit du Point du Jour par la réalisation d'un giratoire à 5 branches répondant à un objectif de desserte et de sécurité d'entrée de ville,
2. La création du giratoire dit de la Champagne pour la desserte du quartier et du futur lotissement de la Champagne en cours de commercialisation,
3. La requalification de la rue de Penthievre à la suite des travaux de renouvellement et d'effacement des réseaux aériens.

Conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), l'aménagement se fera sur plusieurs exercices budgétaires :

- 2023-2024 : giratoire du Point du Jour pour un montant estimatif de 336 124 € HT,
- 2025 : giratoire de la Champagne pour un montant estimatif de 255 906 € HT,
- 2026 : requalification de la rue de Penthièvre pour un montant estimatif de 137 339 € HT.

Le montant estimatif global du projet au stade de l'avant-projet de 729 369 € HT (valeur d'octobre 2022).

Considérant la présentation du projet, transmise aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APROUVE l'avant-projet d'aménagement du secteur de Penthièvre et le phasage des travaux proposé,
- FIXE le coût prévisionnel des travaux, en date de valeur octobre 2022, à :
 - o 336 124 € HT pour le giratoire du Point du Jour,
 - o 255 906 € HT pour le giratoire de la Champagne,
 - o 137 339 € HT pour la partie de la rue de Penthièvre située entre les deux giratoires,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire pour l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 5 – Mmes GOASTER. MERIAN. MM. GUYMARD.MEGRET. de SALLIER DUPIN

Abstention : 3 – Mme LEBOUCHER (+ pouvoir M. BERNU). M M'BAREK

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **30 MAI 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



st. d. l.

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 31 MAI 2023

De la publication le 31 MAI 2023

*Pour le Maire,
Par délégation,*

Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET